BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1566

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

490 183 233 RCS Rennes.
BGGP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 3000.00 EUR.
Adresse : 8, Rue Hélène Boucher, ZA de Bellevue, 35235 Thorigné-Fouillard.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : BGGP la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : ZA de Bellevue 8 Rue Hélène Boucher – 35235 Thorigné-Fouillard le montant du capital : 3 000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 490 183 233 RCS RENNES Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : BG PROPRETE la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : ZA de Bellevue 8 Rue Hélène Boucher – 35235 Thorigné-Fouillard le montant du capital : 156 430 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 982 491 334 RCS RENNES L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 1 241 168 € passif : 715 459 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : BGGP s'engageant à détenir la totalité des actions des Sociétés Absorbées en permanence jusqu'à la réalisation de la fusion, les dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce sont spécialement applicables à la présente fusion, sous réserve du respect de cet engagement. Il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 30 septembre 2026 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société Absorbée le 5 octobre 2026 au RCS de RENNES Pour la société Absorbante le 30 septembre 2026 au RCS de RENNES.